

Délibération : N°2021-06-10 : 18

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 10 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Approbation de la rémunération des membres des jurys de VAE diplôme ingénieur et doctorat.

Après présentation par M. Florent FEDIERE, Secrétaire Général de l'ENSCM et échange avec les membres du CA, la tarification ci-dessous est proposée au vote :

- Livret 1 : analyse de la recevabilité par un jury de 4 chercheurs ou enseignants chercheurs assistés par un personnel administratif :
40 euros par candidat et par membre du jury (personnel administratif non compris)
- Livret 2 : expertise et évaluation du mémoire préalable à la tenue du jury constitué de chercheurs ou d'enseignants chercheurs et de professionnels en exercice :
40 euros par mémoire et par membre du jury
- Livret 2 : soutenance et délibération :
60 euros par heure et par membre du jury

Résultat du vote :

Membres en exercice : 23

Membres présents ou représentés : 22

Pour : 22 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

la rémunération des membres des jurys de VAE diplôme ingénieur et doctorat à l'unanimité des membres présents ou représentés avec 22 voix pour.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Montpellier, le 10 juin 2021

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX

